



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 2 septembre 2024

## Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel MM. Stéphane Hostettler Yves Lüthi	Maire Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros Mme Catalina Kauz	Président Vice-présidente
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Audrey Pion, Susanne Roux-Stuber	Anna Dumonthay, Laura Mathil,
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Grégoire Stoky	Éric Grand, Alain Magistra,
Excusé-e-s/absent-e-s :	MM. Christophe Mage Pascal Wegmuller	Secrétaire
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
  - 4.1 Commissions sociales du 11.6.2024 et 9.7.2024
  - 4.2 Commission urbanisme du 27.8.2024
  - 4.3 Commission agriculture du 21.8.2024
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

**Le Président** ouvre la séance à 20h.

Après avoir annoncé les excusés, **le Président** adresse ses vifs remerciements au personnel communal pour la parfaite organisation du 1<sup>er</sup> août. Il remercie M. Rémy Best d'avoir accueilli les autorités communales pour un apéritif au domaine de La Gara, ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré au bon déroulement de cette très belle fête. Les élus ont tous reçu une clé usb contenant les photographies de cette journée,

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président** indique que M. Félix Reinmann souhaitait, dans sa lettre du 1.7.2024, rencontrer le Conseil municipal dans le cadre de sa candidature à la Cour des comptes. L'Exécutif a rencontré M. Félix Reinmann le 12.8.2024.

Les élus ont reçu l'invitation au tournoi de football 2024 des élus, qui aura lieu le 14.9.2024 de 8h à 12h30 au centre sportif des Cherpines.

La prochaine séance de la commission administration, fixée au 17.9.2024, a été reportée au 23.9.2024.

### **3. Communications générales du Maire et des Adjointes**

**Mme le Maire** énumère les délibérations approuvées par le SAFCO le 2.7.2024 : crédit d'étude de Fr. 49'592.- destiné à l'agrandissement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Jussy ainsi que l'extension de la salle des fêtes ; comptes 2023 de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement ; comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2023. Ces délibérations n'ont suscité aucune remarque.

Suite à la résolution adoptée le 13.5.2024 par le Conseil municipal pour une diminution des nuisances relatives à la future autoroute du Chablais et des échangeurs routiers de Machilly et Juvigny, la commune a interpellé le Conseil d'État le 17.6.2024. Cette lettre, restée sans réponse du Conseil d'État à ce jour, demandait : la fermeture partielle des douanes de Monniaz et de la Renfile entre 5h et 9h et entre 16h et 19h ; des mesures de contrôle de manière régulière et opportune pour faire appliquer l'interdiction de circulation aux horaires susmentionnés ; l'extension de la ligne 32 des TPG au P+R de Machilly et gare du Léman Express.

Informé par e-mail de ce courrier, l'OCT a déjà réagi. L'Office n'estime pas n'avoir rien fait et s'étonne que l'un des élus, opposé en son temps à la fermeture de la douane de la Renfile, demande maintenant des mesures fortes. L'OCT pose ouvertement la question de savoir si la commune est prête à consacrer du budget pour des agents de sécurité dont la mission serait d'assurer la fermeture et de contrôler les infractions. Concernant les fermetures partielles de Monniaz et la Renfile, l'OCT estime que l'horaire proposé va bien au-delà de ce qui se fait et pourrait être considéré comme une entrave à la libre circulation des personnes. Les fermetures nocturnes ne sont pas considérées comme telles, car ce n'est pas à ces heures qu'il y a la plus grosse demande. Pour l'extension de la ligne 32 vers Machilly, il a été décidé de développer le système TPGFlex, sans faire de ligne régulière ; des arrêts sur Machilly sont prévus dans les arrêts desservables par TPGFlex.

Messieurs Frédéric et Eddy Piagentini ont été formés pour l'utilisation des plates-formes élévatrices. Les formations des collaborateurs du service technique se font dans le cadre du mandat confié à SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture, qui est spécialisé dans les questions de sécurité au travail. En tant qu'employeur, la commune est obligée d'avoir un concept de sécurité pour protéger la santé de ses collaborateurs.

La Poste suisse a procédé à une vérification de la filiale en partenariat. Le résultat est particulièrement satisfaisant pour Jussy, où les prestations postales sont fournies avec la qualité requise. À ce jour, trois collaboratrices sont formées sur lesdites prestations : Véronique, Delphine et Simone. Cela permet de faire face aux vacances et absences maladie.

Mme Flaviana Piagentini, collaboratrice petite enfance à la Petite Cabane, a pris une retraite anticipée, devenant ainsi la première collaboratrice à bénéficier de la rente-pont AVS payée sur 12 mensualités.

Suite au départ de Mme Isabelle Bastard de son poste de patrouilleuse scolaire, Mme Edyta De Carvalho, intendante au restaurant scolaire, a accepté de compléter ses heures en reprenant cette fonction. Elle sera basée au passage piétons des Beillans.

Comme chaque année, la commune a engagé des jeunes pour des jobs d'été. Une petite dizaine de jeunes ont travaillé en trois groupes, les deux premiers en juillet, le troisième en août. Sous la supervision de MM. Eddy Piagentini et Lionel Ganivet, ils ont exécuté des tâches d'entretien, notamment sur les bancs communaux. À leur avis, les tâches sont variées. Un petit article figure dans le dernier tous-ménages.

La commune a reçu l'arrêté du 3.7.2024 concernant la réglementation à la route de Jussy, à la sortie du village direction Monniaz. Un certain nombre de mesures ont été prises par le canton suite aux réclamations des riverains. À la route de Jussy, sur le tronçon compris entre la route de Bellebouche et le n° 376 (château d'eau), la vitesse maximale autorisée – et dûment signalée – est de 50 km/h. À la route de Jussy, sur le tronçon compris entre le n° 376 (château d'eau) et l'intersection entre les parcelles n° 202 et 971, la vitesse maximale autorisée – et dûment signalée – est de 30 km/h. Des signaux « début de zone à vitesse limitée à 30 km/h » et « fin de zone à vitesse limitée à 30 km/h » indiquent aussi cette prescription à hauteur du milieu de la parcelle n° 166, ainsi que sur le chemin des Grands-Bois et sur la route de Jussy à hauteur du n° 372. Pour mémoire, tous les arrêtés communaux et cantonaux sont affichés au pilier public et en version .pdf sur le pilier public du site internet.

Le compte rendu administratif 2023/2024 est à disposition sur le site internet et a été envoyé aux élus le 14.8.2024. L'Exécutif espère que ceux-ci auront du plaisir et de l'intérêt à cette lecture.

Le site internet a subi une refonte graphique dans le cadre du projet de refonte de l'identité visuelle initiée l'année dernière avec le nouveau logo communal. L'administration s'attachera désormais à l'amélioration du contenu (textes, photographies et documents à télécharger).

En collaboration avec le SRED (Service de la recherche en éducation), qui dépend du DIP, la commune a effectué une estimation des arrivées d'enfants sur la commune. Les projets de logements et dates de mise à disposition ont été pris en compte. Selon l'estimation du nombre d'enfants et d'élèves qui pourraient emménager à Jussy, il ne serait pas nécessaire de prévoir des classes supplémentaires. Le parascolaire est en revanche de plus en plus fréquenté.

*Le huis clos est prononcé.*

**Mme le Maire** annonce quatre naturalisations.

*Le huis clos est levé.*

Suite aux remarques de la commune et à l'action du canton auprès de la Confédération par rapport à l'inventaire des logements, la Confédération a admis que la proportion de résidences secondaires de la commune était inférieure à 20 % au 31.12.2023. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a invité le canton à observer les points suivants : vérifier systématiquement les données du contrôle des habitants et enregistrer chaque personne selon le logement correct ; tenir à jour les données relatives aux logements assimilés à des résidences principales ; enregistrer tous les bâtiments à usage résidentiel. La prochaine publication se fera fin mars 2025. La commune doit veiller à ce que

la proportion de résidences secondaires ne soit pas supérieure 20 %.

**M. Yves Lüthi** annonce les dernières autorisations de construire.

– DD 333219/1 : Michèle Kaindstorfer-Baud, route du Petit-Lullier 35, transformation et agrandissement d'une villa. *Préavis favorable.*

– DD333489/1 : Pierre Belloni, chemin de Sionnet 45, remplacement du système de chauffage existant par deux sondes géothermiques et PAC. *Préavis favorable.*

– APA333860/1 : Sylvie Camenzind, chemin de Sionnet 54, installation d'un jour en toiture dans le grenier. *Préavis favorable.*

– DD330289/1 : Pierre Henri Schild, chemin de Sionnet 57, rénovation des toitures d'une habitation et d'un couvert, installation de capteurs solaires photovoltaïques. *Autorisation accordée.*

Les arbres morts, au chemin des Grands-Bois, ont été coupés par la commune qui devra en replanter d'autres en compensation.

L'État de Genève offrira aux étudiants jusqu'à 24 ans inclus, dès le 1.1.2025, l'abonnement annuel ou mensuel Unireso, sous certaines conditions de formation ou de revenu. Les abonnements annuels ou mensuels pour les bénéficiaires de l'AVS/AI résidant dans le canton de Genève seront pris en charge à hauteur de 50 %. D'ici là, la commune continuera à subventionner les abonnements TPG au prorata temporis.

Le nouveau flyer des déchetteries communales a été envoyé en tous-ménage. La déchetterie des nouveaux immeubles sis 294, route de Jussy, ouverte depuis environ un mois et demi, a été ajoutée.

**M. Yves Lüthi** énumère les adjudicataires suite aux appels d'offres (AIMP) pour la gestion des déchets : lot 1 (levée des déchets des déchetteries enterrées et de surface) : Transvoirie ; lots 2 (levée des ordures ménagères au porte-à-porte), 3 (levée des déchets de jardin au porte-à-porte) et 4 (levée des déchets de cuisine aux points de récupération) : consortium de la Seymaz.

Le bureau Tanari a pris du retard sur le PDCom. Mme E. Bouti doit refaire un point avec l'ensemble des mandataires pour synthétiser le travail réalisé. Et il manque encore la partie « mobilité », qui devait être transmise fin août. Dès que la première version du PDCom aura été envoyée, la commission ad hoc sera convoquée.

**M. Stéphane Hostettler** annonce l'entrée en vigueur de la LASLP (loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité). Les communes jouent un rôle essentiel dans l'information et l'accompagnement social des concitoyens les plus vulnérables. Elles ont comme mission principale de faciliter l'accès aux droits et la collaboration avec l'Hospice général dans la mise en œuvre de l'accompagnement social. Chaque commune doit disposer d'une personne formée en travail social pour assurer ces tâches. Pour Jussy, cette mission est assurée par Mme Heidi Gusset.

Le service social intercommunal organise deux ateliers destinés aux proches aidants en partenariat avec la Croix-Rouge genevoise à la salle des sociétés de Meinier : le 25.10.2024 de 17h à 20h (j'aide un proche) et le 26.11.2024 de 14h à 17h (je communique). Cette information paraîtra dans un prochain tous-ménages jusserand (les flyers seront transmis par Meinier).

Selon les statistiques, trois Jusserands ont fréquenté la permanence de Trois-Chêne Emploi entre janvier et juin 2024.

Suite à la visite du SASAJ, le 17.6.2024, le jardin d'enfants a reçu son autorisation de fonctionnement. L'équipe de la Petite Cabane ainsi que la direction, Mmes Sophie Chenevard et Corinne Gicquel, font un travail remarquable. Comme annoncé dans le dernier tous-ménages, l'équipe mettra en place un nouveau concept « halte-garderie » très flexible pour les parents qui souhaiteraient laisser leur enfant quelques heures durant les après-midis.

Trois enfants de Jussy – deux entre 0-5 ans et un entre 0-18 mois – sont placés chez les accueillantes familiales de jour (AFJ) de l'association Koala dans la région des Trois-Chêne. Il n'y a malheureusement pas d'AFJ à Jussy.

Le rallye des sociétés, qui s'est déroulé le 31.8.2024, n'a pas attiré grand monde. Les pompiers organiseront une grande manifestation à Jussy le 21.6.2025, ce qui permettra de faire un focus sur cette société communale.

Suite à la résolution votée le 10.6.2024 « pour une inscription de la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons au Patrimoine culturel immatériel genevois et suisse », la commune a contacté les services culturels de la Confédération et du canton. L'étude des dossiers se fait par cycles et la liste des nouveaux éléments inscrits au patrimoine sortira ces prochains jours. Tout passe en premier lieu par le canton. M. Christophe Mage est en contact avec le responsable du service culturel du canton, qui lui transmettra les informations idoines.

Les 95 ans de Mme Piagentini ont été fêtés lors du dernier petit-déjeuner des aînés. Elle est chaleureusement applaudie par le Conseil municipal.

#### **4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif**

##### **4.1 Commissions sociales du 11.6.2024 et 9.7.2024**

**Mme Catalina Kauz** évoque les points à l'ordre du jour des dernières séances de la commission.

– Sortie des jeunes 8-11 ans, 1.6.2024 : débriefing. Pour 2025, le Western City à Martigny a été retenu.

– Sortie des aînés, 5.6.2024 : débriefing. La commission réfléchit sur la prochaine sortie, le 21.5.2025.

– Promotions scolaires, 28.6.2024 : les promotions se sont très bien déroulées. Les habitants avaient l'air contents et la fanfare était très sympathique. La chaleur, à l'intérieur de la salle, a entraîné la fréquentation du bar, générant des nuisances sonores. La commission propose de prévoir de l'eau sur les tables et de fermer le bar pendant la cérémonie. Les animations comme le château gonflable et la tyrolienne ont eu beaucoup de succès auprès des enfants. Les jeux de l'Abri étaient très réussis, le bar des Baroudeurs parfait. Les Gymnosaures, qui se chargeaient du repas, n'ont pas évoqué de problème particulier. Les 8P ont été ravis de recevoir des liseuses.

– 1<sup>er</sup> août 2024 : M. Stéphane Hostettler a rencontré le directeur du centre horticole et le parcours a été défini. La commission avait préparé un petit quiz sur le parcours Naries (loto des senteurs). **Mme Catalina Kauz** remercie Mme Audrey Pion, Mme Laura Mathil, M. Olivier Gros, M. Jean-Marie Beaud et M. Yves Bobillier pour leur aide précieuse le matin.

– Rentrée scolaire, 19.8.2024 : café et viennoiseries ont été offerts dès 7h30 aux parents.

– Sortie des jeunes 12-17 ans à Europa-Park : les cartes de repas avaient été chargées à 40 euros pour les deux jours et le restaurant, la Cantina Amigo, réservé pour le soir. Dans le car, les jeunes s'étaient répartis les chambres avec toujours les mêmes consignes : trois minimum par chambre ou par groupe, un numéro de portable par groupe inscrit sur une liste. Seul bémol, les jeunes n'avaient pas de forfait pour l'étranger.

– Budget 2025 : la commission a commencé à passer en revue ses lignes budgétaires.

– Une collaboration avec d'autres communes et la plate-forme Autonomia, ainsi qu'un atelier destiné aux jeunes adultes (comment remplir sa déclaration fiscale) ont été évoqués.

– L'association Suisse Chérie sollicite une subvention pour la réalisation d'un clip musical sur la chanson « les villages genevois » de Jacques Dalcroze. L'objectif est de montrer qu'il n'y a pas qu'une ville, à Genève, mais aussi une belle campagne. L'association cherche au moins dix communes genevoises disposées à lui octroyer chacune Fr. 500.-. L'enveloppe

« subventions culturelles 2024 » est malheureusement épuisée. La commission préavis néanmoins favorablement cette subvention en dépassement de budget.

– La soirée citoyenne de la Ville de Genève aura lieu le 8.11.2024 au BFM.

– Les dates des diverses manifestations 2025 ont été planifiées, ainsi que les séances de la commission jusqu'à fin mai 2025.

– Fresque de l'Abri : le montant étant toujours inscrit au budget, Josué contactera la graffeuse pour effectuer les travaux en 2024.

– Prochaine séance le 10.9.2024 à 20h.

**M. Jean-Marie Beaud** trouve que le 1<sup>er</sup> août avec M. Guy Parmelin, qui aurait dû être une belle journée, a été quelque peu entaché par le protocole et la qualité moyenne du repas (poulet trop cuit, légumes insipides et réchauffés). Un effort aurait pu être fait sur ce point. De plus, avoir placé 70 officiels sur la droite de la manifestation pour bien séparer les citoyens du Conseiller fédéral était un peu limite ; **M. Jean-Marie Beaud** croyait cette pratique abolie lors de la précédente législature. Et il était peu respectueux d'interdire aux jeunes qui travaillaient pour la commune de s'approcher de la tente officielle. Il espère que l'année prochaine, quel que soit l'orateur, il aura la chance de déguster du poulet de Jussy bien cuit avec de bons légumes.

**Mme le Maire** rappelle que d'habitude, les officiels étaient bien moins nombreux. M. Guy Parmelin, qui est passé dans la foule, a volontiers discuté avec tout le monde.

**M. Jean-Marie Beaud** trouve dommage ce choix de l'Exécutif d'avoir deux tables séparées pour les officiels. Et il est un peu déçu du repas.

**Mme le Maire** n'a pas trouvé que les officiels étaient en dehors de la fête, puisque la tente était ouverte de tous les côtés. Quelle serait la proposition de M. Jean-Marie Beaud pour améliorer cette manifestation ?

**M. Jean-Marie Beaud** pense que la table officielle aurait dû être placée au centre, avec les gens tout autour.

**M. Éric Grand** trouve que l'Exécutif avait bien fait d'augmenter le nombre de tentes.

**Mme Catalina Kauz** propose de garder les tentes pour le prochain 1<sup>er</sup> août, car celles-ci ont été bien appréciées.

**M. Éric Grand** félicite la commission sociale et l'Exécutif pour tout le travail réalisé ces derniers mois. Toutes les manifestations ont été bien organisées et le public bien accueilli.

#### **4.2 Commission urbanisme du 27.8.2024**

**M. Jean-Marie Beaud** donne lecture de rapport transmis par M. Pascal Wegmuller, excusé.

– Remise en état d'un cabanon, route de Jussy 336 (parcelle de l'ancienne chapelle) : le cabanon à l'usage de la société de la Jeunesse est vétuste et ne permet plus d'entreposer du matériel en sécurité (humidité entre autres). La commission est tout à fait d'accord de mettre un local sain à disposition, mais elle a demandé à ce que les besoins de la Jeunesse soient clairement identifiés afin de faire quelque chose en adéquation. L'Exécutif reviendra vers la commission avec les informations nécessaires, ainsi qu'un budget plus précis.

– Inscription d'une servitude sur la parcelle de la famille « Vuagnat » (parcelles 45 et 816) : la commission a été saisie d'une demande pour l'inscription d'une servitude sur les parcelles précitées afin de pérenniser l'accès actuel, côté ancien abattoir. La commission est d'accord sur le principe, mais souhaite que les conditions soient bien précisées pour la mise en place, à titre exceptionnel, d'une telle servitude. Le cas échéant, les frais de notaire et de registre foncier seront à la charge de M. Vuagnat.

– Déchetterie, route de Lullier 92 (vers le hangar de la voirie) : un budget a été soumis à la commission pour la réfection totale de la dalle en béton. La commission, qui s'est rendue sur place, ne trouve pas nécessaire d'engager un montant d'environ Fr. 25'000.- pour ces

travaux. Toutefois, une petite zone est effectivement à reprendre, car des fers à béton sont apparents. La commission a donné son accord pour réaliser sans autre ce petit travail sur le budget d'entretien courant.

– Bâtiment route de Juvigny 2 : le mandat de M. Leuba (autorisation de construire, suivi architectural, etc.) a été résilié, d'une part suite de la découverte d'erreurs au niveau des relevés et des plans et, d'autre part, pour simplifier le processus et le nombre d'intervenants. Une autorisation de construire complémentaire sera prochainement déposée par un nouveau bureau pour rectifier ces points et changer certains aspects constructifs, par exemple les fenêtres de la grande salle des combles.

– Assainissement du chauffage du complexe des Beillans : des offres ont été obtenues pour la pose des panneaux solaires, ainsi que le changement de la production de chauffage et d'eau chaude, mais le dossier n'est pas encore complet. S'agissant des fonctionnements actuels, un contrat a été conclu avec les sociétés HPE et Ambrosio, en remplacement d'AB Chauffage. La situation sera suivie à la remise en route du chauffage.

– Routes et circulation : suite à un état des lieux par la commission, le 22.6.2024, il a été décidé de traiter dans un premier temps les zones suivantes : parking de La-Moliette (mise en place d'un revêtement stabilisé sur le côté opposé au parking) ; chemin de Jussy l'Église (réfection du bitume sur la zone entre le nouvel immeuble et les villas « Vuadens », car fortement dégradé) ; chemin des Étolles (un test sera fait à l'entrée des bois, après le parking, pour remplacer le revêtement actuel (goudron)). De plus, M. Yves Lüthi a annoncé que le revêtement du parking de l'école sera refait, certainement cet automne. Le coût des travaux sera imputé aux charges courantes, il n'y a pas besoin de voter un crédit supplémentaire.

– Résolution circulation pendulaire : la commission a pris connaissance de la réponse (courriel) de M. Widmer de l'OCT du 27.6.2024 et a considéré cette dernière comme scandaleuse, tant sur le fond que sur la forme. La commission propose que le Conseil municipal réagisse à ce courriel et fera des propositions en ce sens au Président, ainsi qu'à la Vice-présidente. M. Éric Grand s'est chargé du premier projet de réponse. M. Pascal Wegmuller suggère au Conseil municipal un vote de principe afin d'acter le principe d'une réaction à ce courriel.

**M. Éric Grand** ajoute que la commission trouve inadmissible qu'un fonctionnaire se permette de réprimander le Secrétaire général et une partie de l'Exécutif. Le ton de ce courriel a aussi été relevé. S'agissant d'une résolution du Conseil municipal, c'est à lui qu'il revient d'écrire au Conseiller d'État. Le projet de lettre sera retravaillé en commission urbanisme et soumis aux élus par voie de circulaire. La lettre finalisée sera signée par le Président et la Vice-présidente du Conseil municipal.

**Le Président** propose le vote de principe.

**À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal valide le principe d'écrire au Conseiller d'État. Le projet de lettre sera finalisé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.**

**M. Jean-Marie Beaud** reprend la lecture du rapport de M. Pascal Wegmuller.

– Suivi projet d'installation de bornes électrique pour la recharge de véhicules : nous attendons des offres des SIG, aussi pour éventuellement poser une ou deux bornes sur le parking des immeubles de Prés-Seigneur. Pour mémoire, les sites étudiés sont le parking vers le local de voirie et celui du cimetière. La commission reprendra ce sujet dès réception des offres.

– Collecteurs : suite à la réception de l'inventaire et de la planification des travaux à réaliser dans les prochaines années, il a été demandé de préciser les travaux mentionnés comme urgents, soit à réaliser dans les 1-3 ans. Le but est de pouvoir inclure ces derniers, le cas échéant, dans le budget 2025 (cf. document sur CMNet).

– Mobiltri : un appel d'offres devait être organisé cette année par l'État de Genève (suite à

une décision de la Cour des comptes), mais cela n'a pas été fait. Une proposition de reconduction pour une nouvelle période d'une année a donc été formulée par Mobilitri. La commission a pris acte que le fonctionnement actuel perdurera comme tel pour 2025, avec toutefois une hausse des tarifs ainsi qu'une réduction des jours ouvrés, étant donné que certaines communes ont décidé de sortir du système cette année déjà. **M. Jean-Marie Beaud** remarque que le coût a passablement augmenté.

**M. Yves Lüthi** confirme que celui-ci est d'environ Fr. 27.-/habitant.

**M. Éric Grand** trouve que les habitants sont très bien accueillis et bénéficient d'un bon service avec Mobilitri. Il est surpris que ce soit l'État de Genève qui se charge du cahier de soumission et souhaite que les communes aient aussi leur mot à dire. Un tel projet ne peut être rentable. C'est pour cela qu'au-delà du tarif, la qualité du service devrait être un critère.

**M. Yves Lüthi** précise que l'État soutient l'appel d'offres. Mais les communes demanderont ce qu'elles veulent et où elles le veulent.

**M. Éric Grand** répète que les communes devraient maîtriser le cahier de soumission.

– La prochaine séance de la commission est fixée au 24.9.2024.

#### **4.3 Commission agriculture du 21.8.2024**

**M. Grégoire Stoky** indique que la dernière séance a été annulée. En revanche, la soirée des étoiles filantes a bel et bien eu lieu pour la première fois en cinq ans. C'était une belle et très sympathique réussite !

### **5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions**

Néant.

### **6. Décision(s) de l'ACG**

Compte tenu d'une légère confusion dans les documents, les décisions de l'ACG, dont le délai d'opposition est fixé au 14.10.2024, seront réinscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

### **7. Proposition du Maire et des Adjointes**

Néant.

### **8. Propositions individuelles et questions**

**M. Éric Grand** a appris que Collonge-Bellerive serait confrontée à des problèmes d'effectifs au sein de la police municipale. Lors de la dernière législature, il avait milité pour la création d'une police municipale à Jussy. Le Conseil municipal avait transmis ses doléances et demandes d'amélioration par rapport à certains manques constatés. Pour sa part, il peine à comprendre l'utilité et la plus-value des APM sur le territoire communal. La commission administration/sécurité devrait en parler. Peut-être faudrait-il profiter de ce problème d'effectifs pour éventuellement arrêter la collaboration avec Collonge-Bellerive et renforcer l'équipe des gardes ruraux ?

**Mme le Maire** rappelle qu'il est trop tard pour dénoncer la convention avec Collonge-Bellerive pour 2025. Les problèmes de la police municipale sont à peu près les mêmes partout, à savoir le manque d'écoles de formation. Elle rend les élus attentifs au fait que les gardes ruraux ne pourront pas remplacer les APM, notamment sur les problématiques de stationnement (zones bleues, stationnement sauvage). Sans compter les autres missions des APM, comme les incivilités, les vols, les manifestations. De plus, une telle décision irait à l'encontre de la volonté de Jussy d'avoir une surveillance sur les douanes de Monniaz ou de la Renfile. Des discussions sont en cours entre le canton et l'ACG concernant l'avenir de la police municipale dans les communes.

**M. Éric Grand** demande si ce ne serait pas le moment de faire valoir le service des gardes

ruraux.

**Mme le Maire** répète que ces derniers n'ont pas du tout les mêmes compétences. Ils ne pourraient pas assurer les contrôles dans les parkings. Or la circulation et le stationnement sont un gros problème, dans le village. Et malgré le manque d'effectifs, l'Exécutif reçoit toujours des rapports réguliers de la police municipale.

**M. Éric Grand** annonce qu'un agriculteur se serait fait voler des pommes dans ses cultures. Or aucune police n'assure de contrôle la nuit dans les cultures. Ne faudrait-il pas étendre le mandat des gardes ruraux pour des surveillances nocturnes pendant les mises à ban ?

**Mme le Maire** répond que cela aurait des incidences sur le budget actuel. Les autres communes n'ont pas soumis de demande dans ce sens.

**M. Éric Grand** propose de diminuer le budget de la police municipale pour augmenter celui des gardes ruraux. Et les doléances ont-elles été corrigées ?

**Mme le Maire** rappelle que les gardes ruraux ne travaillent pas la nuit. Aucune des communes environnantes n'acceptera d'augmenter ce budget. Jussy devra assumer ces prestations, avec toutes les contraintes liées. Le temps des APM, à Jussy, n'est pas si élevé.

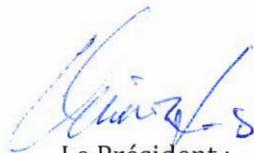
**Mme Audrey Pion** indique que selon le règlement relatif à la mise à ban temporaire, ce sont les agents de l'OCAN (gardes-faune) qui sont compétents.

**Le Président** souligne à son tour que les gardes ruraux n'ont pas les mêmes compétences. Ces différentes questions seront évoquées par la commission administration/sécurité.

## 9. Divers

Néant.

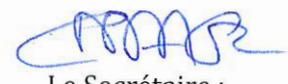
Date du prochain Conseil municipal : 7 octobre 2024 à 20 heures.



Le Président :  
Olivier Gros



La Vice-présidente :  
Catalina Kauz



Le Secrétaire :  
Christophe Mage

Séance levée à : 21h15.